

Cadre de collaboration à la filière diabaide

1. Le médecin traitant remplit le formulaire de demande de consultation* (et joint la feuille de suivi) et les faxe au **021 807 05 06** ou les envoie à la **Consultation diabaide Hôpital Avenue Trévelin 67 1170 Aubonne**
2. L'infirmière coordinatrice oriente la demande vers le professionnel concerné
3. Le professionnel concerné fixe un rendez-vous avec le patient (directement ou par l'intermédiaire du médecin traitant)
4. Le patient est vu par un ou plusieurs professionnels selon la demande
5. Après la première consultation, le médecin traitant est contacté par téléphone pour un premier compte rendu et pour convenir de la suite de la prise en charge
6. A chaque consultation, le carnet de suivi individuel du patient est rempli et remis au patient
7. A la fin de la prise en charge, un rapport est adressé au médecin traitant

Les professionnels de la filière diabaide s'engagent à respecter ce processus

Le médecin traitant de la filière s'engage à collaborer dans la filière selon les documents annexés.

Nom

Date et signature

*Seul le médecin traitant peut faire la demande de consultation. Le patient ne peut s'adresser de lui-même à la consultation diabaide, sauf en accord avec son médecin traitant.